

# La garantie de remplacement OPUS, c'est quoi au juste ?

C'est un service offert au titulaire d'une carte OPUS enregistrée qui permet, en cas de perte, de vol ou de bris, de restituer les titres de transport non périmés sur une nouvelle carte OPUS.

## Qui a droit à cette garantie ?

Les enfants, les étudiants et les aînés profitent d'office de cette garantie, puisqu'ils voyagent avec une carte OPUS enregistrée avec photo leur donnant accès aux tarifs réduit ou étudiant.

Les usagers de l'AMT, du RTL et de la STL voyageant à tarif ordinaire peuvent aussi faire enregistrer leur carte OPUS dans une billetterie métropolitaine afin de bénéficier de la garantie de remplacement. Les usagers des organismes de transport des couronnes nord et sud de Montréal (CIT-OMIT-CRT) peuvent s'en prévaloir dans un centre de services de leur organisme ou dans une billetterie métropolitaine.

## Comment se prévaloir de cette garantie ?

Faites enregistrer votre carte OPUS au centre de services de votre localité ou à la billetterie métropolitaine de votre secteur entre le 5<sup>e</sup> et le 25<sup>e</sup> jour du mois avec, en main, le formulaire d'adhésion ci-joint dûment rempli. Ce service est gratuit. Les renseignements fournis dans ce formulaire permettront de valider votre identité lorsque vous vous prévaudrez de la garantie.

Pour connaître les heures d'ouverture des billetteries métropolitaines ou des centres de services les plus près de chez vous, consultez le site Internet de votre organisme de transport collectif.

## Que faire en cas de perte, de vol ou de bris de la carte OPUS ?

Si vous avez fait enregistrer votre carte OPUS, présentez-vous à la billetterie métropolitaine de votre secteur ou au centre de services de votre localité avec, en main, une pièce d'identité avec photo. Votre carte perdue, volée ou brisée sera désactivée. En échange, vous recevrez une nouvelle carte OPUS sur laquelle seront restitués vos titres de transport non périmés. Seul le coût de la nouvelle carte OPUS vous sera chargé selon le tarif en vigueur.

**Les billetteries métropolitaines offrent le service à la clientèle OPUS pour les titres de transport de l'AMT, du RTL, de la STL et des CIT-OMIT-CRT.**



# Formulaire d'inscription OPUS enregistrée

Garantie de remplacement en cas de perte, de vol ou de bris de la carte OPUS pour l'usager de l'AMT, du RTL, de la STL ou d'un CIT-OMIT-CRT

SVP écrire lisiblement en lettres moulées

Nom de famille

Prénom

Initiales (s'il y a lieu)

Code postal

Année de naissance

Numéro de la carte OPUS

Courriel (facultatif)

Je souhaite recevoir par courriel des informations et des offres promotionnelles relatives aux services des organismes de transport

**Lorsque vous remettrez votre formulaire à la billetterie, vous devrez répondre à l'une des questions suivantes permettant de vous identifier adéquatement :**

- Nom de famille de votre mère à la naissance
- Nom de votre ville natale
- Nom de la rue du premier endroit où vous avez habité
- Nom de votre première école primaire

*Par la signature apposée ci-dessous, je déclare avoir pris connaissance des dispositions apparaissant au verso concernant les renseignements personnels.*

Signature

Date

# Renseignements personnels

Informations en application de l'article 65 de la Loi sur l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels (L.R.Q., c. A-2.1)

1. Les renseignements personnels recueillis afin d'émettre une CARTE OPUS enregistrée sont les renseignements qui sont nécessaires, soit pour vérifier, octroyer ou renouveler le statut des personnes qui sont habilitées à obtenir et utiliser une CARTE OPUS enregistrée donnant accès à un privilège tarifaire des titres de transport, soit pour le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation d'une CARTE OPUS enregistrée, le cas échéant;
2. Ces renseignements personnels sont recueillis par l'AMT pour elle-même, pour la Société de transport de Montréal (STM) qui a la responsabilité d'exploiter le système informatique du Système intégré de vente de titres et de perception des recettes de transport en commun (« Système intégré ») ainsi que pour le bénéfice des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré;
3. Les autorités organisatrices de transport et les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré et qui sont susceptibles de s'échanger des renseignements personnels pour les fins de la mise en œuvre de ce Système intégré sont : la Société de transport de Montréal, la Société de transport de Laval, le Réseau de transport de Longueuil, le Réseau de transport de la Capitale, l'Agence métropolitaine de transport, le Conseil intermunicipal de transport Le Richelain, le Conseil intermunicipal de transport Laurentides, le Conseil intermunicipal de transport de Chambly-Richelieu-Carignan, le Conseil intermunicipal de transport du Haut-Saint-Laurent, le Conseil intermunicipal de transport de la Vallée du Richelieu, le Conseil intermunicipal de transport de la Presqu'île, le Conseil intermunicipal de transport de Sorel-Varenes, le Conseil intermunicipal de transport Roussillon, le Conseil régional de transport de Lanaudière et l'Organisme municipal et intermunicipal de transport Sainte-Julie. D'autres autorités organisatrices de transport et organismes de transport en commun pourront éventuellement se joindre au Système intégré et, le cas échéant, l'identité de ces nouveaux organismes sera portée à l'attention des usagers du transport en commun par le biais de communiqués ou de mentions dans le portail Internet de la STM, des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré;
4. Les fins pour lesquelles les renseignements personnels en question sont recueillis sont les suivantes : **a)** l'émission, le renouvellement, la modification, le remplacement, la réactivation ou l'annulation de la CARTE OPUS enregistrée par les organismes de transport en commun qui participent au Système intégré; **b)** la vente de titres et la perception des recettes de transport en commun ainsi que la répartition de certaines de ces recettes; **c)** le remboursement ou la restitution de titres; **d)** la gestion du Système intégré; **e)** la prévention, la détection ou la répression de la fraude; **f)** la planification du transport en commun (sous forme dépersonnalisée).
5. Les catégories de personnes qui pourront, dans le cadre de l'exercice de leurs fonctions, avoir accès à ces renseignements personnels au sein des autorités organisatrices de transport et des organismes de transport en commun qui participent au Système intégré sont les suivantes : les agents de service à la clientèle, les inspecteurs, les agents de vente de titres de transport en commun ainsi que les employés et consultants de ces organismes de transport qui doivent prendre connaissance de tels renseignements afin d'exercer des fonctions reliées à la vente de titres, à la perception ou à la répartition des recettes de transport en commun et à la gestion du Système intégré;
6. Les renseignements personnels en question sont recueillis sur une base facultative. Les usagers du transport en commun peuvent à leur choix acheter des titres de transport en commun sur des cartes anonymes qui ne donnent lieu à la collecte d'aucun renseignement personnel et qui ne confèrent aucun privilège tarifaire;
7. L'utilisateur qui refuse de fournir les renseignements personnels requis pour l'émission d'une CARTE OPUS enregistrée ou qui refuse d'établir son identité lors d'une modification, d'un remplacement, d'une réactivation ou d'une annulation d'une CARTE OPUS enregistrée ou pour obtenir un remboursement ou la restitution d'un titre pourra se voir refuser le service ou le privilège demandé;
8. Toute personne ayant fourni des renseignements personnels afin d'obtenir une CARTE OPUS enregistrée ou de la faire renouveler, modifier, remplacer, réactiver ou annuler a le droit de consulter les renseignements personnels détenus à son sujet, d'en obtenir copie ou de requérir la rectification des renseignements inexacts, incomplets, équivoques ou recueillis en contravention de la loi en adressant une demande écrite à cette fin au responsable de l'accès de la STM et en justifiant son identité. Les coordonnées du responsable de l'accès de la STM sont les suivantes : Société de transport de Montréal, Responsable de l'accès à l'information et de la protection des renseignements personnels, 800, rue de la Gauchetière Ouest, Montréal (Québec) H5A 1J6.

# OPUS<sup>MD</sup>

Une **GARANTIE**  
en cas de perte,  
de vol ou de bris

Adhérez  
à **OPUS**  
enregistrée

Aucune raison de s'en priver  
puisque c'est **GRATUIT** !

Partenaires :



amt.qc.ca

